



École Plantasante

Formations en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1

BOTANIQUE DE TERRAIN (AVANCÉ)

Contrat de formation professionnelle

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasante SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie.

2. L'apprenant (en lettres majuscules) :

Nom			
Prénom			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
Email			



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules qui visent à perfectionner vos connaissances et savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil de vos clients.

Elle vient en complément de votre formation précédente ayant inclus une partie de Botanique « Pratique ».

L'objectif sera de retrouver tous les réflexes de la détermination botanique, et d'approfondir certains points de détail, et de parfaire votre connaissances en Botanique de Terrain :

- ✓ Pratiquer la Botanique de Terrain, avec les recommandations d'un professionnel
- ✓ Approfondir les connaissances nécessaires en botanique pour une pratique en autonomie
- ✓ Approfondir la détermination de nombreuses plantes récoltées et présentées au cours du stage, sans risque de confusion, grâce à des outils spécialisés (flores botaniques)
- ✓ Approfondir les bases pour la constitution d'un herbier et d'un herbier numérique.

Cette formation professionnelle est accessible en une ou deux journées.

Elle s'inscrit dans une action d'adaptation des salariées à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : **Merci de cocher votre choix**
 - ☐ Du samedi 6 au dimanche 7 juin 2026 (2 sites botaniques différents)
 - ☐ Le dimanche 7 juin 2026 (1 site botanique)
- Durée de la formation, nombre de jours, horaires de la formation :
9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 ; soit un total de 14 heures sur 2 jours de formation ou 7 heures sur 1 jour de formation (selon votre choix).
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 25 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Outils Pédagogiques

En fonction de votre formation l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session, supports informatiques, mais surtout travail de terrain sur plusieurs sites botaniques naturels témoignant de la biodiversité.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires ».



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasante recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.



Formateurs ou formatrices préparant les cours

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **François CAYEUX**, botaniste, titulaire d'un DU de Botanique de terrain, guide nature, intervenant extérieur et organisateur de sorties botaniques, ancien concepteur de jardin dans le paysage (diplôme délivré par l'école nationale supérieure du paysage), membre de la société botanique d'Alsace et du centre-ouest, titulaire d'un certificat de conseiller en Phyto-aromathérapie et d'un certificat en Naturopathie, tous deux dispensés par l'Ecole Plantasanté.



L'encadrement

Est assuré par **Christian BUSSER**, directeur de l'Ecole, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine et formateur en facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie.

Lieu de l'action

Ecole Plantasanté, 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM sous réserve de modification du lieu des stages.

Progression pédagogique de la formation

Cette formation pratique se déroule essentiellement sur le terrain au travers de sorties variées, permettant ainsi d'appréhender les différents milieux.
L'apprentissage s'appuie également sur l'exposition de plantes préalablement récoltées et leur détermination, pouvant déboucher sur la confection d'un herbier.
Au début de chaque cours, une série de photocopies vous seront distribués, afin de vous fournir des ressources théoriques à conserver et à réutiliser.

Le suivi de l'exécution du programme

Evaluation orale durant la formation.

Appréciation des résultats : Certificat

La participation à cette formation permet l'obtention du certificat de réalisation correspondant.

Le certificat de réussite à la formation pourra vous être remis sur simple demande après votre oral de mise en situation professionnelle pendant le cours.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

**Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation**

Toute demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr ou par courrier au 2A rue du Maréchal Koenig 67210 Obernai.

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation), à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation. Conditions applicables avant le début de la formation :

- Si la formation débute dans plus de 10 jours au moment de la demande : il sera proposé le remboursement de l'intégralité des sommes avancées.
- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande : l'étudiant.e sera redevable de 50 % du prix de la formation.
- Si la formation débute dans moins de 5 jours, ou a déjà débuté au moment de la demande : les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Cependant, nous étudierons toute situation de cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire ou d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement. Tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

Toute demande de report de formation pourra être étudié. Les mêmes règles que les désistements s'appliquent aux demandes de reports. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

6

- Le tarif « **Inscription individuelle** » : est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation :

Cochez l'option

☐ **100€ net de taxes la journée du 7 juin 2026**

☐ **200€ net de taxes les 2 journées 6 et 7 juin 2026**

- Le tarif « Convention de formation Professionnelle » : (prise en charge par l'employeur ou un organisme externe) soit 150 € net de taxe 1 journée, ou 250 € net de taxes les 2 journées. Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un licenciement collectif : envoi des papiers sur demande par mail. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

**Engagement par Virement à effectuer à l'École Plantasanté**

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :

Formation **Botanique de Terrain Avancé 2026** financée par :

Nom – Prénom : _____

Cochez l'option

☐ **100€ net de taxes la journée du 7 juin 2026 au total selon contrat**

☐ **200€ net de taxes les 2 journées 6 et 7 juin 2026 au total selon contrat**

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, le montant est à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **BTE-AV** » suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

100,00 € net de taxes

Soit 7 heures de formation sur 1 journée

Ou

200,00 € net de taxes

Soit 14 heures de formation sur 2 jours



Formations en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie
Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

8

Devis de la formation Botanique de Terrain Avancé 2026

Du samedi 06 au dimanche 07 juin 2026 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 14h de formation sur 2 jours ou 7h de formation sur 1 jour (selon votre choix).

Tarif :

Cochez l'option

☐ **100€ net de taxes la journée du 7 juin 2026**

☐ **200€ net de taxes les 2 journées 6 et 7 juin 2026**



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.



- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite : « **Lu et approuvé ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur** », dater, signer.

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou
Elisabeth BUSSE
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 100 € à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.
- 1 chèque de 200 € à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).